

RETENUE DE DARDENNES ET SOURCE DU RAGAS

MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION

PARCELLES

**PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIAT
PPI**

Annexe 4

Vu pour être annexé à
notre arrêté en date
du 31 JUIL. 2019

Toulon, le 31 JUIL. 2019

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général


Serge JACOB

RETENUE DE DARDENNES
MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION
PARCELLE PPI

DESIGNATION CADASTRALE					SURFACE DANS LE PERIMETRE DE PROTECTION	
SECTION CADASTRALE	N° DE PARCELLE	LIEU-DIT	SUPERFI CIE (m ²)	NATURE	SUPERFICIE (m ²)	PROPRIETAIRE
PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE						
OB	148	Le Ragage sud	41416	Végétation sclérophylle	41416	Commune de Toulon
OB	216	Le Ragage sud	13317	Végétation sclérophylle + roche nue	13317	Commune de Toulon
OB	217	Le Ragage sud	1250	Végétation sclérophylle	1069	Commune de Toulon
OB	255	Les Chapelaniers	11815	Végétation sclérophylle	11815	Commune de Toulon
OB	256	Les Chapelaniers	1232	Végétation sclérophylle	1232	Commune de Toulon
OB	257	Le Ragage sud	4908	Végétation sclérophylle	4908	Commune de Toulon
OB	368	Les Camps	126863	Végétation sclérophylle	126863	Commune de Toulon
AD	38	Les Camps	7593	Végétation sclérophylle	7593	Commune de Toulon
AD	51	Les Camps	6485	Végétation sclérophylle	6485	Commune de Toulon
AD	52	Les Camps	491	Déversoir	491	Commune de Toulon
AD	53	Les Camps	7114	Végétation sclérophylle	7114	Commune de Toulon
AD	54	Les Camps	2390	Barrage	2390	Commune de Toulon
AD	55	Les Camps	18529	Végétation sclérophylle	18529	Commune de Toulon